

APPEL A PROJETS
« ORIENTATION INNOVANTE
AUVERGNE-RHONE-ALPES
2019-2020 »

CONTEXTE

Déjà présente comme acteur pivot de l'orientation tout au long de la vie avec l'organisation du SPRO¹, la Région vient de voir sa compétence renforcée puisque la loi n°2018-771 du 5 septembre 2018 « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel » lui permet désormais d'agir directement au profit des publics scolarisés (du collégien à l'étudiant)

Bien que l'Etat assure toujours la responsabilité de définir, au niveau national, la politique d'orientation des élèves et des étudiants dans les établissements, la Région reçoit, ainsi, compétence pour :

- organiser « des actions d'information sur les métiers et les formations, sur la mixité des métiers et l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, en direction des élèves et de leur famille, des apprentis ainsi que des étudiants, notamment dans les établissements scolaires et universitaires »
- élaborer « la documentation de portée régionale sur les enseignements et les professions » et, en lien avec les services de l'Etat, diffuser l'information et la mettre à disposition des établissements de l'enseignement scolaire et supérieur.

La Région s'est dotée, après avis du CESER et du CREFOP, d'un premier cadre d'intervention par délibération de l'Assemblée plénière des 28 et 29 mars 2019, qui fixe 7 objectifs opérationnels :

1. Positionner l'entreprise, les équipes éducatives et les acteurs du SPRO comme des acteurs de la démarche d'orientation
2. Outiller les jeunes, scolaires et étudiants ainsi que leurs professeurs
3. Accompagner les familles et à les rendre actrices de l'orientation de leurs enfants
4. Reconnaître le droit à l'échec et sécuriser les parcours
5. Dynamiser les parcours professionnels des actifs
6. Agir au plus près, sur les territoires
7. Rendre lisible l'action de la Région comme acteur et pilote de l'Orientation professionnelle.

Ce cadrage a fait l'objet d'un temps de concertation avec les acteurs de l'orientation lors des Rencontres régionales de l'orientation qui se sont tenues le 24 mai dernier, à l'Hôtel de Région de Lyon².

Le présent appel à projets « orientation innovante » vise la mise en œuvre, à titre expérimental dès l'année scolaire 2019-2020, des deux premiers objectifs opérationnels du cadrage régional, en permettant la mobilisation de services innovants d'orientation combinant des ressources numériques et des interventions dans les établissements de formation initiale (enseignement secondaire et supérieur), les autres élèves (Ecole de production, Lycée Nouvelle chance...) et les apprentis.

¹ loi n°2014-288 du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale

² <https://www.auvergnerhonealpes.fr/actualite/635/23-orientation-la-region-poursuit-les-debats-avec-les-professionnels.htm>

Juillet 2019

Les propositions combineront des solutions numériques opérationnelles à la date de l'appel à projets combinées avec des interventions en établissements de formation.

Les propositions pourront utilement mobiliser les ressources d'information sur les métiers déjà disponibles en Auvergne-Rhône-Alpes *via* l'ONISEP et le site « www.orientation-auvergnerrhonealpes.fr » de Via Compétences.

Les actions retenues seront mises à disposition des équipes pédagogiques au sein des établissements de formation. Elles devront pouvoir faire l'objet d'une sollicitation spécifique par ces dernières, *via* les ressources en ligne de Via Compétences et les Espaces Numériques de Travail des établissements de formation.

Les interventions devront garantir l'accessibilité des personnes en situation de handicap.

Les interventions pourront favorablement permettre de lever les stéréotypes de genre concernant l'orientation professionnelle et favoriser l'orientation de femmes vers des métiers majoritairement occupés par des hommes et d'hommes vers des métiers majoritairement occupés par des femmes.

Une enquête de satisfaction des participants à l'issue des interventions sera réalisée via un formulaire en ligne mis à disposition par la Région afin de collecter le retour utilisateur des élèves, des étudiants et des équipes pédagogiques ayant bénéficié des interventions.

MODALITES

Bénéficiaires

Toute entité pouvant proposer une action répondant aux attentes de cet appel à projets.

Montant

Subvention forfaitaire sur les dépenses directes consacrées à la réalisation de l'action proposée.

Le soutien versé dans le cadre de cet appel à projets est fixé à hauteur de 75% maximum du coût du projet, dans la limite d'une aide de 10 000 € pour la période de septembre 2019 à juin 2020.

Il revient donc aux porteurs de projet de prendre en charge *a minima* 25% du coût du projet, soit à travers des aides complémentaires (collectivités, mécénat...), soit sur leurs fonds propres. Les ateliers financés dans le cadre de cet appel à projets devront être réalisés sans frais pour les établissements d'accueil.

Les actions retenues devront intégrer à leurs supports de communication le logo « Ma Région, Mon Orientation ».

Dépôt du dossier

Un dossier de demande de subvention complet doit être adressé à la Région Auvergne-Rhône-Alpes *via* la plateforme Subnet : <http://appsubnet/SubNet/>, dispositif « Service Public Régional de l'Orientation » selon la procédure en annexe et par mail à yannick.vigignol@auvergnerhonealpes.fr.

La demande doit être déposée à la Région avant le 31 juillet 2019 inclus.

Ce dossier de demande de subvention doit impérativement comporter :

1/ Le dossier de candidature dûment renseigné

2/ Les pièces administratives suivantes :

- une lettre de demande de subvention précisant le montant de l'aide sollicitée et signée par la personne habilitée à engager l'organisme,
- les documents d'identification de la structure, notamment le numéro de SIRET (statuts, extrait Kbis ou l'avis de situation au répertoire SIRENE, copie de la déclaration en Préfecture pour une association),
- le régime de TVA auquel est soumis l'organisme demandeur,
- un RIB
- le budget prévisionnel du porteur de projet et les budget prévisionnel de l'action proposée.

Procédure de sélection des projets

Les projets devront s'appuyer sur d'autres participations financières, publiques ou privées à hauteur de 25% du coût du projet.

Les dossiers seront étudiés et instruits par un comité technique composé de personnalités qualifiées de la Région, de Via Compétences et des autorités académiques.

Ce comité se réunira début septembre. Les propositions de subventions seront ensuite soumises pour décision au vote du Conseil régional, les 17 et 18 octobre 2019. Les réponses ne seront données qu'à l'issue.

Un même porteur de projet ne pourra proposer qu'une seule action et bénéficier que d'une seule subvention. Le nombre d'ateliers réalisés et de personnes touchés lors de ces ateliers sera pris en compte dans l'examen des dossiers déposés.

La Région s'attachera à retenir des propositions sur l'ensemble des 3 académies de Clermont, Grenoble et Lyon sera vigilante sur l'équilibre des interventions entre zones urbaines et zones rurales.

Contact

Région Auvergne-Rhône-Alpes

Direction de la Formation et de l'Apprentissage
Service Orientation et Accompagnement des parcours

Votre interlocuteur : **Yannick Vigignol**
T. 04 73 31 85 78 / yannick.vigignol@auvergnerhonealpes.fr